



COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : MURRAY Raphaël

Absent excusé : FONTAINE Audrey

1. Compte rendu de la réunion du 31 mars 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 31 mars 2026

2. Délégations consenties au Maire :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du mandat, de confier à Mr CLABAUT Romuald les délégations suivantes :

* Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

* Signer les devis et régler toutes factures en investissement et/ou en fonctionnement d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € hors taxes.

* Passer les contrats d'assurances ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

* Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

* Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

* Prendre des dispositions pour l'état d'abandon et d'insalubrité des habitations ; Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

* D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

* De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

* De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal (5000€) ;

* De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (30 000€) ;

* De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

* De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au A de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du C de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires (200 000€) ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les délégations présentées par le Maire.

3. Délégations accordées aux Adjointes :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au 1^{er} Adjoint, Monsieur Raphaël MURRAY, les délégations suivantes :

- Délégation permanente de fonction aux finances, au budget et aux régies
- Habilitation à la signature électronique pour toutes opérations budgétaires et financières
- Délégation de fonctions à chaque fois que nécessaire en lieu et place du Maire, comme en cas de maladie ou absence du Maire. Etc...
- Travaux
- Urbanisme
- Etat Civil
- Scolaire

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à accorder les délégations ci-dessus.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au 2^e Adjoint, Madame Geneviève LENGAIGNE, les délégations suivantes :

A) Pour les APPELS OFFRES – MARCHES

Délégations de fonctions chaque fois que nécessaire en lieu et place du Maire, comme en cas de maladie ou absence du Maire, etc....

B) Pour les TRAVAUX & ENTRETIEN (VOIRIE – ESPACES VERTS) -COLLECTE DES ORDURES - Gestion DT (déclaration de travaux /DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux)

Délégations de fonctions chaque fois que nécessaire en lieu et place du Maire, comme en cas de maladie ou absence du Maire, etc....

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les délégations présentées par le Maire.

4. Délibération pour l'achat du matériels espaces verts :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu 4 devis pour l'achat de matériels d'espaces verts.

Le devis le plus avantageux est celui de chez Agro Service pour un montant de 5 127.36€ TTC

Le Maire insiste sur le fait qu'il est nécessaire de faire ces achats car la commune n'est pas équipée et afin que l'employé communal puisse travailler correctement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'achat du matériel avec le devis de chez Agro Service d'un montant de 5 127.36€ TTC

5. Vote du budget 2026 :

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que le précédent Conseil a voté en date du 21 janvier 2026, les résultats des comptes de l'exercice 2025 suivant la validation de la balance et les résultats s'y rapportant repris dans le tableau ci-dessous.

- Résultat Financier

Désignation	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	469 065.15 €	111 675.67 €	580 740.82 €
Dépenses	115 976.19 €	150 464.83 €	266 441.02 €
Soldes	353 088.96 €	-38 789.16€	314 299.80 €

Monsieur Gérard WYCKAERT, ancien Maire avait proposé d'affecter l'excédent de Fonctionnement suivant :

- 30 411.16 € au compte 1068 (Recette d'investissement)
- 322 677.80 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)
- 8 378.00 € de Reste à Réaliser (Recette d'investissement)

Aujourd'hui, il y a lieu de modifier ses chiffres, Monsieur le Maire propose d'affecter :

- 38 789.16 € au compte 1068 (Recette d'investissement)
- 314 299.80 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le changement concernant l'affectation des résultats pour le budget 2026.

Budget 2026 :

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif 2026 par chapitre et dans certains cas par imputation.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	166 546.02 € (dépenses) + 289 517.42 € (réserve 2026, compte 65888) Soit 456 036.44 €	314 299.80 € (résultats 2025, report 002) + 141 763.64 € Soit 456 063.44 €
INVESTISSEMENT	135 900.10 € 6 900.00 € (opération d'ordre, compte 2131 et 2151) Soit 142 800.10 €	38 789.16 € (résultats 2025, compte 1068) 97 110.94 € 6 900.00 € (opération d'ordre, compte 203) Soit 142 800.10 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil valide les différents points cités ci-dessus.

6. Désignation des membres de la CCID :

Suite à l'élection municipale et à celle du Maire et des Adjointes, le Conseil Municipal propose lors une liste de 12 délégués titulaires et 12 suppléants domiciliés sur la commune pour former la Commission Communale Directe des Impôts.

Afin de répondre aux attentes du contrôle de la légalité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose la liste suivante :

Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

Titulaires :

Mme DILLY Sophie
M. BAILLY Antoine
Mme FONTAINE Audrey
Mme DENAES Monique
M. DOUTRELANT Daniel
M. LARDEUR Francis
M. LAURENT Bernard
M. LOUCHART Jacques
Mme LENGAIGNE Geneviève
Mme ZENONE Odile
M. EVRARD Bernard
M. CARON Michel

Suppléants :

Mme SOUGNIEZ Alix
Mme FOURDINIER Claudine
M. ANDOUCHE Philippe
M. MOREL Yannick
Mme ODOBEZ Nicole
Mme HOUCHART Sophie
M. DHOYER Serge
M. RETAUX Guillaume
M. CHEVREAU Éric
Mme DEBROCK Virginie
M. CAPITAINE Dany
Mme MURRAY Capucine

Après en avoir délibéré, le Conseil valide les différents noms cités ci-dessus.

7. Désignation des membres des différentes commissions :

Commissions	Membres Titulaires
Voiries Travaux	- Lehoux Antoine - Clabaut Romuald - Murray Raphaël - Chevreau Éric - Queval Isabelle - Evrard Bernard
Jeunesse Festivités	- Lambreth Danièle - Fontaine Audrey

Social	<ul style="list-style-type: none"> - Challon Thierry - Ghidossi Nathalie - Queval Isabelle - Clabaut Romuald - - Murray Raphaël
Budget	<ul style="list-style-type: none"> - -Clabaut Romuald - Murray Raphaël - Lengaigne Geneviève - Challon Thierry
Infos Commune (Journal Communal)	<ul style="list-style-type: none"> - Fontaine Audrey - Lambreth Danièle - Challon Thierry - Clabaut Romuald - Murray Raphaël
Elections	<ul style="list-style-type: none"> - Retaux Guillaume - Evrard Bernard - Lardeur Francis
Patrimoine Via Francigena	<ul style="list-style-type: none"> - Evrard Bernard - Chevreau Eric - Clabaut Romuald - Murray Raphaël

8. Information concernant le DICRIM :

Le Maire informe le Conseil, que le DICRIM a été élaboré et imprimé, et que celui-ci sera distribué dans tout le village.

9. Questions diverses :

- *Flocage du véhicule : le Maire informe le Conseil, que le véhicule sera floqué par l'entreprise Maillard à Lumbres.*
- *A titre d'information, le fauteuil et la souris de la secrétaire ont été changé.*
- *Monsieur le Maire a fait part au Conseil du tableau fait pour la demande de subvention auprès du Département pour la réfection du Chemin Borgnon.*
- *Photocopieur : un rdv est programmé avec l'entreprise Gloriant afin de discuter du contrat.*
- *Maison communale : un audit est à prévoir afin de pouvoir relouer le logement.*

Wisques, le 31 mars 2026

Romuald CLABAUT

Le Maire,

